



## Notaire déduction des frais pour plus value

Par **marco**, le **05/08/2010** à **12:46**

Bonjour,

Je viens de vendre un bien immobilier.

Lors de la vente je ne connaissais pas le montant à verser à l'agent immobilier avec qui j'avais rendez vous juste après la vente.

Le notaire à donc retirer lors de la cession la tierce personne.

L'après midi même je lui fournis la facture de l'agent et le double de chèque de la commission versé.

Et maintenant il me dit qu'il ne peut pas déduire le montant de la plus value.

C'est à dire que les 18 000€ de commission versé à l'agence me seront taxé de la tva 19.6 et de 28 pour cent.

Que puis je faire pour qu'il veuille bien me les déduire.

Par **francishop**, le **07/08/2010** à **17:24**

Bonjour,

[citation]Lors de la vente je ne connaissais pas le montant à verser à l'agent immobilier avec qui j'avais rendez vous juste après la vente.[/citation] Ceci paraît incroyable!!! Lors de la promesse vous avez signé un document où apparaît le montant de ces honoraires. En cas contraire, ceci peut être la raison qui fait que le notaire considère votre accord comme étant étranger à cette vente immobilière.

Un petit tour sur le site des impôts :

[Direct la réponse](#)

Cordialement.